

**COMMUNE DE COLPO**

**REVISION DU PLAN LOCAL D' URBANISME**

**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

<b>Objet</b>	<b>Désignation</b>	<b>Référence législative et réglementaire en vigueur</b>	<b>Service public concerné</b>	<b>Référence au plan</b>
Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisation publique d'eau et d'assainissement concerne tout le territoire communal( pas de trame spécifique)	Articles L. 152-1, L. 152-2 et R.152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	DDTM du Morbihan 1 allée du Général Le Troadec BP 520 56019 Vannes Cedex	<b>A5</b>
Servitude de protection des monuments historiques classée ou inscrits	1 – Chapelle ND de Kerdroguen MH inscrit le 19 novembre 1946 2 – Château de Coët Candec MH inscrit le 8 mai 1939 ( Locmaria Grand Champ) 3 – Menhir de Kerara MH Classé le 6 avril 1965 ( Moustoir Ac)	Concernant les mesures de classement et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-1 à L 621-22, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-52, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97 Concernant les mesures d'inscription et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-25 à L 621-29, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-53 à R 621-68, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97 Concernant l'adossement à classé et les périmètres de protection (500m, PPA et PPM) code du patrimoine : articles L 621-30, L 621-31 et L 621-31 et articles R 621-92 à R.621-96	STAP UDAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	<b>AC1</b>

<b>Objet</b>	<b>Désignation</b>	<b>Référence législative et réglementaire en vigueur</b>	<b>Service public concerné</b>	<b>Référence au plan</b>
Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz	Plumergat- Locminé Ø 100 Zone de servitude SUP1 25m de part et d'autre de la canalisation	Loi du 15 juin 1906 modifiée (art.12) Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée ( art.35) Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art 1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié ( titre I-chapitre III et titre II) Décret n°85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art.5 et 29) Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 10 quai Emile Cormerais CS 10002 44801 Saint Herblain Cedex	<b>I3</b>
Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Réseau HTA de distribution	Loi du 15 juin 1906 (art.12 et 12 bis) modifiée Loi de finances du 13 Juillet 1925 (art.298) Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art.35) modifiée Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art.1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.	ENEDIS Direction Territoriale du Morbihan 38 rue Georges Caldray BP 204 56006 Vannes cedex	<b>I4</b>
étude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaison Monterblanc/Palhouarn – Malguénac/Quelvehen Couloir : 115m NGF : 138m Décret du 19 mai 1982	Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques; - Article L. 5113-1 du code de la défense; - Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques	ORANGE UPR OUEST ETU ETFH 11 avenue Miossec 29334 QUIMPER CEDEX	<b>PT2</b>
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal	Code de l'Aviation Civile :Articles R 214-1 et D 244-1 à D 244-4(Articles L 126-1 et R 126-1 du Code de l'Urbanisme)Arrêté et circulaire du 20-07-1990	Délégation régional de l'aviation civile SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais cedex	<b>T7</b>